



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 30 Juin 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

**OBJET : Attribution par la CAO Marché N°2025-006DDCS – Fourniture de matériel sportif – Lot N°2
Fourniture et installation de matériel de gymnastique**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 30 juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Gilles BATTISTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Matteo LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jeanne CALLIER à Michel ROSSI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI
Didier GRASSI à Matteo LACAVE

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Christine MALAFRONTI, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 30 Juin 2025

OBJET : Attribution par la CAO Marché N°2025-006DDCS – Fourniture de matériel sportif – Lot N°2 Fourniture et installation de matériel de gymnastique

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 31 mars 2025 sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché public N°2025-006DDCS – Lot n°2 (Fourniture et installation de matériel de gymnastique) ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 23 juin 2025 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 juin 2025 d'attribuer le marché public n°2025-006DDCS – Lot n°2 (Fourniture et installation de matériel de gymnastique) à la SAS GYMNOVA, sise 13375 MARSEILLE (n° Siret : 395 080 188 00021) pour un montant maximum de de 50 000,00 € HT (montant DQE : 32 367,70 € HT) pour une période initiale de 12 mois - pour un montant maximum de 20 000,00 € HT pour la 2^{ème} période de reconduction - pour un montant maximum de 30 000,00 € HT pour la 3^{ème} période de reconduction - pour un montant maximum de 20 000,00 € HT pour la 4^{ème} période de reconduction, au total 3 périodes de 12 mois. La durée maximale du contrat étant de 48 mois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO